



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219

JANVIER 2024



Le Maire, le Conseil Municipal, le Personnel Communal et toute l'Équipe de Trieux Info vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le :

VENDREDI 12 JANVIER 2024

À la Salle G. BRASSENS à partir de 18 heures

Opération
2024
SAPIN
Recyclé

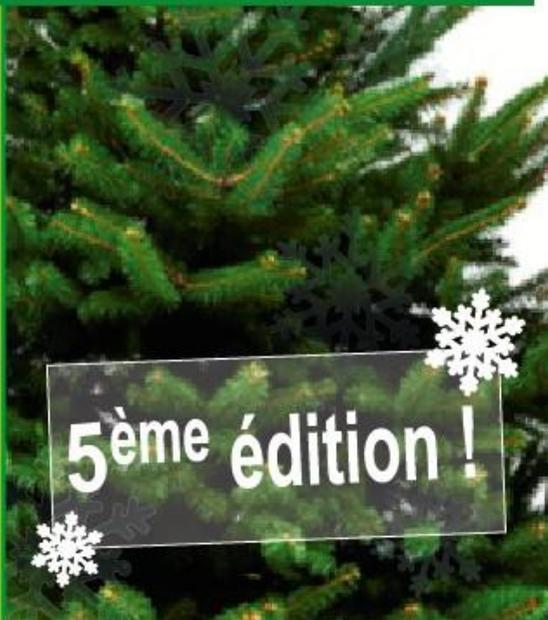


Samedi 6 janvier 2024

Amenez votre sapin devant la Mairie de 9H30 à 12H00



Un geste écolo
+
une boisson
chaude !



LE MOT DU MAIRE

Chères Triotines, chers Triotins,

Une nouvelle année qui débute est parfois marquée d'un nouveau départ voir annonce d'engagements qui seront ambitieux.

Avec le départ du Carreau de la Mine, bien que teinté de tristesse, ouvre la voie à de nouvelles opportunités. Alors profitons de ce passage pour remercier les forces vives de notre ville, celles et ceux qui contribuent chaque jour à son rayonnement. Trieux grandit, attire de nouveaux habitants, et votre attachement à cette terre est un témoignage vibrant de notre succès commun. Merci à vous, bénévoles et habitants, car c'est votre bien-vivre ici qui fait la richesse de notre ville. Le dynamisme de notre commune n'est plus à démontrer, et nous sommes impatients de poursuivre cette aventure ensemble.

La commune va continuer à développer des projets ambitieux qui nous permettront de faire grandir et embellir Trieux. Certes, les temps sont parfois difficiles, et l'augmentation du coût de la vie ainsi que celle de la taxe foncière impactent chacun d'entre nous. Cependant, dans son engagement, les élus ont choisi de ne pas augmenter les impôts, poursuivant ainsi, avec un budget constant, la restauration des finances de la commune tout en améliorant les conditions de vie de nos habitants. Ces efforts sont attestés par la confiance de la Direction des Finances Publiques, manifestée par la signature d'une convention d'engagement de bonnes pratiques.

La commune va continuer à développer des projets ambitieux qui nous permettront de faire grandir et embellir Trieux. La rénovation énergétique de nos écoles se poursuivra, aidée par l'état, le fond vert et le département.

Nous entamerons une nouvelle étape avec des projets dédiés au bien-être de nos aînés et aux soins médicaux. Nous concrétiserons la tant attendue zone inter-générationnelle, aidés par des fonds européens, permettant ainsi aux familles de se retrouver autour de jeux et espaces sportifs.

Un immense merci à toutes les âmes solidaires, bénévoles, associatives ou non, qui consacrent temps et énergie pour le bien de notre communauté. La confiance dont vous avez fait preuve en élisant une équipe municipale avec une si grande majorité est un honneur que nous prenons à cœur. Trieux est notre ville, à nous les Triotins.

À nos écoliers et enseignants, nous souhaitons une année scolaire empreinte de réussite et de positivité. Le succès des Olympiades, grâce à l'implication de l'équipe pédagogique, des bénévoles et des associations, sont autant de raisons de célébrer notre vie communautaire.

Félicitations à nos agents communaux (ATSEM, administratifs et techniques) dont le dévouement quotidien contribue au bon fonctionnement de notre commune.

2024 s'annonce comme une année riche en projets pour notre ville, le bien-vivre ensemble est le cœur battant de notre commune. Au nom de la municipalité, je vous souhaite une année 2024 des plus prometteuses.

Le Maire, J-C KOCIAK

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. Horaires des nocturnes : le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois de 20h à 21h30.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou permanence téléphonique 07.62.17.96.28 de 8h15 à 9h15 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2008** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème}

anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

VACANCES SCOLAIRES : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : trieux.net.

L'INTERCOMMUNALITÉ

COMMENT CONTACTER

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes est un service public d'administration à votre service : 71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN +33 3 82 21 59 00 ou secretariat@coeurdupayshaut.fr
Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut
Site internet : www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr  communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de

reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

ORDURES MÉNAGÈRES : les lundis matin.

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

TRI SÉLECTIF : les mardis 9 et 23 janvier.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

ÉCHOS DE LA CITÉ

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Les personnes âgées de 65 ans et les personnes justifiant d'un taux d'handicap de 80 % ayant demandé leur inscription en Mairie ont reçu la visite de conseillers municipaux et de membres du CCAS pour la distribution des colis de fin d'année. Les personnes remplissant les conditions et non inscrites en Mairie doivent se faire connaître en fournissant leur carte d'identité ou leur carte d'invalidité et une facture prouvant leur adresse.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

BATIMENTS DE LA MINE : Les travaux de démolition sont en phase terminale.

SIGNALISATION

La mairie envisage de modifier la signalisation des priorités des rues d'Alsace et du lotissement Chevillon, en priorité Aimé Césaire à partir de décembre 2023. Plus de précisions prochainement.

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

LA CHASSE SAISON 2023/2024

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **17 septembre 2023 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **29 février 2024** au soir, sauf pour le sanglier qui sera le 31 mars 2024 au soir. Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie. Pour plus d'informations www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2023

La réunion a débuté le 30 novembre 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKI Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. TOMC Claude.

Membres absents représentés :

Mme MANGEOT Nathalie : Pouvoir donné à Mme CIPRIANI Christiane
Mme M SABBA Barissa : Pouvoir donné à THIRION WATRIN Frédérique
M. THOMAS Julien : Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

Membres absents excusés :

Mme DURLA Jocelyne
Mme VAN MEEL Lucie

Secrétaire de séance : M. BOSSI Yoann

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

Révision statutaire du CRW
Orne THD
Zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAERN)
Fourrière du Jolibois : adhésion Bouligny et Luttange
Décisions modificatives n° 5 et 6
Motion pour la déclaration des droits des personnes sans abri
Prime aux agents communaux
- Questions diverses
- Convention partenariale entre la trésorerie et la commune

092.2023 - Révision statutaire du CRW

Lors du Comité Syndical du 27 septembre 2023, l'assemblée délibérante du CRW a approuvé de passer de la norme comptable M14 à M57, pour ce faire le syndicat doit constituer une régie pour l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la révision statutaire du CRW

21 voix pour

093.2023 - Orne THD

M. Tellier informe le conseil lors de la dernière assemblée générale d'Orne THD, il explique que les comptes sont bons et qu'ils améliorent le réseau fibre sur tout le territoire. M Tellier explique également qu'il y a lieu d'approuver les rapports de gestion, rapport 2022-2023 et le rapport du président d'Orne THD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces rapports à l'unanimité

21 voix pour

094.2023 - Zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAERN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu les statuts de la commune de Trieux,

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Pour ce faire, une des dispositions est de demander aux communes d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a :

Organisé une concertation publique selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation du 23/10/2023 au 24/11/2023,
- Mise à disposition d'une adresse mail : secretariat@coeurdupayshaut.fr en lien avec la communauté de communes,
- Communication via le site de la Communauté de Communes

Cette concertation a permis l'identification de la zone suivante :

Photovoltaïque au sol : Parcelle AC 0475 (3,8 ha)

Après avoir entendu le Maire M. Jean-Claude KOCIAK,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

Demande le classement de la zone nommée au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergies renouvelables,

Décide de transmettre ces informations à la Communauté de Communes pour un recensement à l'échelle intercommunale.

21 voix pour

095.2023 - Fourrière du Jolibois : adhésion Bouligny et Luttange

M. Le maire informe le conseil que les communes de Bouligny et de Luttange ont adhéré à la fourrière du Jolibois. M. Le maire n'est pas contre de nouvelles adhésions, mais regrette l'allongement du délai d'intervention.

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité décide d'approuver ces adhésions

21 voix pour

096.2023 - Décisions modificatives n° 5

Pour équilibrer le budget communal, il y a lieu de faire quelques modifications en fonctionnement :

M Tellier explique pour éviter une mauvaise surprise et l'impossibilité de payer la dernière facture annuelle énergétique, il est préférable d'ajouter +6000€ à L'article 60612(011) : Energie-Électricité

Dépenses

60612 (011) : Energie - Électricité	6 000 €
60632 (011) Fournitures de petit équipement	-3 000 €
6064 (011) Fournitures administratives	-3 100 €
6288 (011) Autres	100 €

SI TRIEUX M'ETAIT CONTE

Nouvelle formule, n° 3, janvier 2024 - (double page, détachable)

TRIEUX 1963

ALLER/RETOUR SUR LA GRANDE GREVE

(14 octobre/31 décembre)

S'il est un événement marquant à Trieux, c'est bien la Grande Grève des mineurs en 1963.

De par sa durée, 79 jours d'occupation, un record ! De par l'élan de solidarité qu'elle a suscité, un exemple ! Bien sûr. Mais sa place dans l'Histoire sociale, tient aussi à son caractère emblématique d'entrée dans un processus de liquidation¹ du bassin ferrifère lorrain. Cette grève est « l'une des premières grandes ripostes du prolétariat contre la politique de « restructuration » du capitalisme français² ».

Dès lors, garder Mémoire de ce passé devient une nécessité, en tentant d'éviter le piège de l'hagiographie. Il s'agit moins de construire une histoire relevant du « Roman local » que de jeter un regard lucide, sur une aventure humaine, porteuse d'enseignements.

L'objet de cet article est donc de relater et de s'interroger sur les déterminants, le déroulé, le bilan et les leçons à tirer de cette grève emblématique.

Les déterminants.

Le mineur de fer appartient à une corporation qui a pris l'habitude de prendre son destin en main, de ne jamais s'incliner, de revendiquer des conditions de travail et des salaires décents. Il n'hésite guère à donner de sa personne (défense de la Patrie, luttes sociales)

Cet esprit combatif relève d'une conscience politique, alimentée de strates entremêlées, plongeant leurs racines dans la Révolution française,

1 Entre 1961 et 1963, dans plusieurs « petites » mines (Villerupt, Volmerange, Ottange, Bouligny), des mesures de réductions d'effectifs furent prises, entraînant la création d'un Comité de Défense du bassin.

2 Gérard Noiriel, blog : *tenir la grève à Noël, une histoire de fierté pour le monde ouvrier.*

la Commune de Paris (18 mars 1871/28 mai 1871), les luttes anti-fascistes entre les deux-guerre, et l'explosion sociale de 1936, la Résistance au cours de la deuxième Guerre Mondiale.

Ces temps forts, sont cultivés et réactualisés, par les syndicalistes révolutionnaires (CGT avec 60% de mineurs syndiqués) et les militants politiques de gauche (communiste et socialistes).

Les grands principes des Droits de l'Humain :

- *les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ; la solidarité est sœur de l'égalité sociale ;
- La démocratie (du bas vers le haut) implique la connaissance ;
- le refus d'un ordre dans lequel richesses et pouvoirs sont réunis dans quelques mains.

À cette histoire longue, dont nombre de mineurs sont porteurs, s'ajoute le constat d'avoir contribué activement au développement économique de la nation et à l'enrichissement des Maîtres de forges. La conscience de classe ne peut qu'en être confortée.

Ainsi, les conditions d'une révolte déterminée étaient réunies à l'annonce des 258 licenciements. L'occupation du Fond, s'imposa tout naturellement³.

Occupation sous terre (moins 300 m)⁴.

L'organisation s'inspire du modèle scoutiste auquel de nombreux mineurs ont été familiarisés. Un texte, rédigé au fond, codifie les règles de vie.

Les hommes sont répartis en équipe, ils assument, à tour de rôle la police, le fonctionnement du réfectoire, le grand nettoyage, le ravitaillement et l'entretien des W.C. On lit, on joue, on chante, on débat (donc on se forme, économiquement, politiquement, sociologiquement...), on se soutient (si besoin est). Ce biais humaniste, conforme à l'esprit d'une « République de copains », conforte la cohésion. On retrouve l'air du dehors après trois longues nuits ou à l'occasion de manifestations

3 Déjà en mars 1951, les mineurs de Trieux avaient occupés le Fond durant 17 jours ; cette année-là, ils obtinrent une augmentation des salaires de presque 40%.

4 Pour davantage de détails sur cette partie, ainsi que sur la suivante, nous renvoyons au livre que nous avons publié à l'occasion du 55ème anniversaire de cette grève : *Trieux 1963 Grande Grève, 79 jours d'offensive et de solidarité.*

Donner de la visibilité au Mouvement.

Très vite, la Solidarité Populaire prit forme (soutien moral, dons en argent ou en nourriture). Mais, compte tenu de l'enjeu (devenir économique d'une région et d'une profession) il importait de donner au conflit une dimension nationale. De multiples manifestations (dont la Marche sur Metz, le 6 novembre), un débat sur l'avenir des mines à la chambre des députés, des reportages dans les médias nationaux ne suffirent pas à infléchir la position patronale dont les investissements sont maintenant portés vers les gisements de minerais outre-mer et le complexe sidérurgique (Usinor) de Dunkerque qui, précisément, commence à fonctionner en cette année noire de 1963⁵. La question qui se pose alors : pourquoi les propriétaires des mines n'ont pas investi, en Lorraine, dans des industries de transformation de l'acier ? Et pourquoi l'État ne les y a pas incités, lui qui a déboursé des sommes fabuleuses en infrastructure à Dunkerque, et qui s'apprête à recommencer à Fos/Mer ? Les profits réalisés dans les mines étaient pourtant très conséquents. Par exemple, entre 1952 et 1959, les dépenses salariales dans les mines sont passés de 404,4 à 691,9 millions (+ 71%), alors que dans le même temps la valeur du minerai vendu est passé de 864,4 à 2353,2 millions (+ 172%)⁶.

L'État, lui, semblait jouer les arbitres. Mais la défection des parlementaires lorrains (tous proches du Pouvoir gaulliste), lors des États Généraux du 8 décembre, apparaît comme un reflet des positions gouvernementales. Dès lors, face à la crainte de l'enlisement de l'action, et aux menaces de fermeture de la mine, est venu le temps des compromis.

La direction syndicale mit tout son poids pour convaincre les mineurs d'accepter de reprendre le travail. Après 5 heures de vifs débats, c'est la « mort dans l'âme », « *qu'on finit, non pas par accepter, mais par se résigner, à contrecœur* »⁷.

5 1963, c'est aussi le lancement du futur chantier de Fos/mer, érigé, lui aussi avec une participation financière de l'État

6 Entre 1952 et 1959, la mécanisation poussée a entraîné une baisse des salaires par tonne produite.

7 Résultats du vote : inscrits, 430 ; votants, 384 ; exprimés, 360 ; poursuite de la grève, 145 (40,3% ; fin de la grève, 214 (59,7%.

Bilan de ces intenses 79 jours.

Si l'on compare les revendications originelles avec les mesures obtenues on devrait évoquer une victoire sans appel du patronat, atténuée par la mise en place d'une formation professionnelle et de quelques mesures positives à courts termes (primes de licenciements, maintien provisoire dans le logement...) et d'autres qui suivirent, comme la retraite anticipée après 30 ans de mine.

Mais la réalité est plus complexe, car elle touche à des aspects moins mesurables qui renvoient à l'estime de soi et à la Dignité Humaine. Les acteurs de cette « épopée », y compris les femmes, ont refusé de courber l'échine, et ça, c'est une Victoire sur la fatalité, qu'aucun pouvoir politique ou économique ne pourra leur contester. L'essentiel, alors, n'est-il pas de s'être prouvé à soi-même, en osmose avec d'autres, qu'être Humain c'est Résister !

La solidarité, en acte, aura permis d'indiquer le chemin conduisant au refus des diktats, et sur lequel s'engagèrent ceux qui eurent à faire face aux multiples plans de « restructuration » dont la Lorraine eut à souffrir.

Et, s'il est une leçon à tirer : l'action collective, la solidarité, même s'ils ne peuvent renverser les montagnes, grandissent les Humains ;

Résister⁸ n'est jamais vain !

Daniel Sommen

Vous souhaitez contacter le Cercle d'Histoire (une question, un avis, une suggestion...) : cerclehistoiretrieux@gmail.com

Trois publications du Cercle d'Histoire disponibles :

- *Trieux-Tucquegnieux, destins croisés en sol mineur* ouvrage collectif 108 p. 10 euros

- *Trieux 1963, Grande Grève*, Daniel Sommen, 132 p. 10 euros

- *Un village sous la domination allemande*, Bernard Ragazzini, Daniel Sommen, 180 p. 15 euros.

Passer commande : 0768340780 ou cerclehistoiretrieux@gmail.com

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à la majorité (4 abstentions, 17 pour)

Abstention : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Pour : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAC Jean-Claude, Mme LANDOWSKI Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude

097.2023 - Décisions modificatives n° 6

Pour équilibrer le budget communal, il y a lieu de faire quelques modifications en investissement :

M Tellier informe le conseil qu'il est nécessaire d'équilibrer les articles 212,2131,2188 au détriment de l'article 2157 car des travaux sont prévus avant la fin de l'année. La carte mère du feu tricolore devant la mairie est certainement hors de fonctionnement. À l'heure actuelle, nous sommes toujours en attente du devis, nous savons que cette situation reste problématique et dangereuse mais nous faisons de notre mieux pour sécuriser ce passage par des élus à l'entrée et à la sortie de l'école.

Dépenses

212 (21) Agencements et aménagements	4 500 €
2131 (21) Bâtiments publics	7 000 €
2157 (21) Matériel et outillage technique	- 13 500 €
2188 (21) Autres immobilisations	2 000 €

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à la majorité (4 abstentions, 17 pour)

Abstention : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Pour : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAC Jean-Claude, Mme LANDOWSKI Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude

098.2023 – Motion pour la déclaration des droits des personnes sans abri

M. Le Maire expose la déclaration des droits des personnes sans abri de la fondation Abbé Pierre.

Après discussion, le conseil municipal approuve la déclaration des droits des personnes sans abri à l'unanimité.

21 voix pour

099.2023 – Prime exceptionnelle aux agents communaux

M. Le Maire explique qu'il souhaiterait attribuer une prime exceptionnelle aux agents communaux. M. Tellier souligne que l'ensemble des agents a un taux d'absentéisme ou maladie particulièrement très faible. La prime proposée est de 250 € net.

Après discussion, la prime de 250 € net par agent est approuvée à l'unanimité (agents ayant au moins un an d'ancienneté et viendra s'ajouter au RIFSEEP)

21 voix pour

Questions diverses

Convention partenariale entre la trésorerie et la commune.

M Tellier informe le conseil que la convention partenariale avec la trésorerie de Briey nous aidera à consolider et formaliser des relations déjà établies. Cette démarche volontaire permettra de reformer le travail de nos deux entités et de partager le cas échéant les responsabilités. Cette démarche va accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de nos services avec ceux de la trésorerie.

Dans un premier temps, un état des lieux partagé entre les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser. Nous allons travailler sur les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable (rapprochement des services) ;
- Axe 2 : Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et faire progresser les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne et financier (amélioration du suivi des comptes de bilan, fiabilisation des comptes dans l'optique de la mise en place définitive de la synthèse de la qualité des comptes) ;

- Axe 4 : Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des décideurs.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Le suivi sera réalisé au moyen d'un tableau de bord mis en place par la trésorerie de Briey.

Cette convention est le résultat de l'excellent travail de nos agents, elle est signée pour une période de 5 ans.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h20.

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

TÉLÉMÉDECINE

Un service de télé-médecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

LE SAVIEZ-VOUS !

DÉPARTEMENT DE MEURTHE & MOSELLE

Un centre de formation par apprentissage dédié aux métiers du social (Assistant Social et Éducateur Spécialisé) a ouvert ses portes le 6 novembre sur la commune de Longlaville à l'Espace Jean MONNET.

Pour tous renseignements contactez Mme Aurélie MATTER à la Maison du département Territoire de Briey 3 place de l'Hôtel de ouvriers à HOMECOURT 03 82 46 52 00.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole et propane.

Il diffuse très vite dans l'environnement.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Si vous avez des maux de têtes, des nausées, des vertiges et des vomissements appelez les secours en composant le 18 ou le 15 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) aérez immédiatement les locaux, arrêtez les appareils à combustion si possible et évacuez les locaux.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques :

- Aérez au moins 10 mn par jour,
- Ne bouchez jamais les entrées d'air,
- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffages et cheminée chaque année avant l'hiver,
- Utilisez dehors appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes,
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Anaya Claudia Valeria MIGLIOLI née le 29/10/2023 à METZ.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.

Décès dans la commune :

- Lydia SWIATEK épouse KOCIAK née le 09/01/1956 à TRIEUX décédée le 18/12/2023 à TRIEUX.

Décès hors commune :

- René SULKOWSKI né le 18/01/1935 à TRIEUX décédé le 24/11/2023 à MONT-SAINT-MARTIN.

- Marie Claude MAURICE née le 27/06/1959 à TRIEUX décédée le 05/12/2023 à ALGRANGE.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

La collecte du vendredi 1^{er} décembre a été un succès grâce à l'équipe de l'EFS de Metz, aux bénévoles et aux 69 personnes qui s'y sont présentées. 61 personnes ont été prélevées dont 2 nouveaux. Merci à tous. Nous vous attendons encore plus nombreux à la prochaine collecte du Mercredi 3 avril 2024.

LES SAPEURS POMPIERS

Vous remerciant de votre accueil lors de leur passage pour la vente de leur calendrier.

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Offices religieux en janvier :

- Les Samedis 6,13, 20 et 27 janvier à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux
- Les Dimanches 7, 14, 21 et 28 janvier à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

SCRABBLE DU COMITÉ DES FÊTES

Pendant les fêtes, la section scrabble cesse ses activités. Elles reprendront le Mardi 9 et le vendredi 12 Janvier. En attendant votre retour, bonnes fêtes et à l'année prochaine.

COMITÉ DES FÊTES

Prochain concours de belote Dimanche 21 janvier à 15h à la Salle G. BRASSENS.

ACTIVITÉS

ART ET CULTURE

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB PAUSE CAFÉ**
LE JEUDI à 15H (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**
avec Jean Charles
LE LUNDI DE 14H À 16H (8€/mois)
- **COURS DE POLONAIS avec Wioletta** les lundis et jeudis (24/mois)
À LA MAISON POUR TOUS avec Aurélie
 - **PILOXING BOOTY - LUNDI** : 18H30 – 19H15
 - **PILOXING SSP – LUNDI** : 19H15 – 20H
 - **ZUMBA - MERCREDI** : 18H30 – 19H15
 - **PILOXING KNOCK OUT – MERCREDI** 19H15 – 20H

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi ZUMBA: 99€/an, PILOXING KNOCKOUT : 99€/an

Pour toute activité, une séance découverte est offerte
Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés
RENSEIGNEMENTS 07.89.89.84.91 Email : kociak@orange.fr

RELAIS PETITE ENFANCE les « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

MARDI 09/01 à 9h30 au périscolaire Thème : Gommettes

Une séance de sophrologie pour les assistantes maternelles le 11/01 à 20h dans les locaux de la maison de l'enfance à Audun-le-Roman et un goûter prévu pour l'ensemble des assistantes maternelles le 19/01 à Piennes dans les locaux du périscolaire à 9h30.

LA TRIOTHÈQUE

Toute l'équipe bénévole de la Triothèque est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Que 2024 vous apporte de magnifiques lectures et de merveilleux coups de cœur littéraires.

Pour cela, quoi de plus simple ? Venez vous inscrire à la Triothèque !

Nous remercions tous nos artistes en herbe pour leurs magnifiques dessins : les lutins et les lutines ont mis une belle ambiance de Noël pour illuminer la fin de l'année 2023.

Encore **BRAVO** aux gagnants et gagnantes de notre concours !

Passons rapidement en revue le programme de nos festivités pour cette année 2024 :

- Nous maintiendrons nos habituels **concours de dessins** (Pâques / Noël)
- Nous maintiendrons également notre **vente privée** de juin et notre **bourse aux livres** en septembre
- Nous renouvellerons notre **soirée contes** en novembre
- Nous renouvellerons aussi nos opérations de **livres mystères** et de **sacs vacances**
- Grâce à vos échanges et vos dons, nous développerons la **grainothèque**
- Et nous secouons nos neurones pour vous proposer **d'autres activités ou manifestations...** Mais n'hésitez pas à venir partager vos propres idées ou envies en les affichant sur nos **tableaux à idées**
- Que cette nouvelle année soit riche de découvertes, de joies et de partages ! À bientôt à la Triothèque.

Inauguration de la 2^{ème} boîte à livre Place de l'Église



CLUB LOISIRS ET SOURIRES

C'est pour fêter la fin de cette année 2023 que le club loisirs et sourires a fait une escale festive ce dimanche 10 décembre au Cabaret Music-Hall LE BELCOUR de St Nabord dans les Vosges. Tous ont pu apprécier un excellent repas-spectacle qui n'avait rien à envier aux grandes scènes parisiennes. Une manière conviviale de clôturer cette année riche en échanges et bonne humeur, tous les mardis au centre Louise Michel de Trieux. Merci à tous pour votre participation assidue. À très vite pour d'autres aventures. La Présidente, Chantal



NOMBREUX LOTS A GAGNER !!

**SAMEDI
20 JANV
2024**



- Bons d'achat 200€, 100€ ...
- Nintendo Switch
- Aspirateur robot
- Machine à bière Krups ...

			32	46	56		79	81
2	18	22				51	67	
1	14		35			62	76	

LOTO



**SALLE G. BRASSENS
TRIEUX**

PETITE RESTAURATION SUR PLACE

AMBIANCE ET CONVIVIALITE, PAS DE RESERVATIONS

**18H00 OUVERTURE DES PORTES
19H00 DEBUT DES PARTIES**



Samedi 8
Février à 19h

Soirée
80's

organisée par
l'association

Salle G. Brassens de Trieux

Adulte 27€ :

Assiette italienne

Lasagnes

Fromages - Salade verte

Tiramisu

Enfant 10€ :

Lasagnes

Babybel

Glace

Réservations :

(avant le 21 janvier)

Antoine 06-70-26-43-77

Amandine 06-63-86-20-74



Un Souffle
Sourire

SOLID'AIR CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

N'hésitez pas à vous parer
de vos plus beaux costumes !

Tombola

Dim
Animation

